

annexe 20

Accueil - Ville de Barcelonnette

De: michel armand <msieurjeannot@hotmail.com>
Envoyé: mardi 20 août 2019 10:56
À: Accueil - Ville de Barcelonnette
Objet: enquete publique pour le PLU



monsieur le commissaire enquêteur

Suite a notre entrevue du 19 aout 2019 dans la mairie de Barcelonnette, je viens, comme convenu vous faire part de mon opposition formelle au projet d'abandon du contournement de Barcelonnette. Les raisons en sont les suivantes :

- la digue des colporteurs est passée du statut de chemin de promenade pour piétons, cyclistes et poussettes en voie reliant deux pays avec son lot de camions , voitures et motards qui profitent de la ligne droite pour accélérer fortement dépassant ainsi allégrement les 70 km/h de la limite de vitesse. Cela représente un danger énorme pour les véhicules rentrant sur la digue par les voies perpendiculaires . (je ne suis pas le seul a en avoir fait l'expérience)
 - la conséquence de la digue des colporteurs a été de créer une coupure bruyante et dangereuse séparant le village en deux parties. Nous sommes un paisible village de montagne. Pourquoi créer les conditions que subissent les riverains du périphérique Parisien ?
 - de plus la digue passe le long d'une école pour petits enfants, d'une salle polyvalente , d'un centre sportif et de nombreuses maisons qui sont mitoyennes a la digue. Cela représente un danger et des nuisances énormes. Je ne veux même pas penser aux conséquences que cela aurait si un semi remorque charge de bois venait a sortir de la route
 - Il me parait donc une simple question de bon sens et de principe de précaution de conserver le contournement extérieur qui lui passe par des champs et ne nuirait a personne a part quelques vaches
- Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien prêter a ce courriel

Bien a vous

Michel Armand
29 avenue du Peyra
04400 Barcelonnette



Garanti sans virus. www.avast.com

annexe 21



Chantal et François MANUEL

20, Allée des Dames

04400 BARCELONNETTE

☎ 04.92.81.56.91 – 06.75.23.15.43 - 06.15.76.97.97 - manuel.francois@wanadoo.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous ai rencontré lundi 19/08/2019 dans les locaux de la Mairie, et comme convenu, je vous communique par écrit les observations que je vous ai faites concernant le projet de PLU de Barcelonnette

1- DEVIATION DU CD 900

Le CD 900 est une route internationale vers l'Italie avec une circulation importante de véhicules de transit et notamment de camions

Le tracé actuel du CD 900 passe par le centre-ville et la rue Manuel

Une voie sur berge a été aménagée rive droite pour dévier la circulation du centre-ville

Si cette solution présente l'intérêt d'avoir supprimé la circulation de transit et notamment des camions de la place Aimé Gassier, elle ne constitue en aucune façon une véritable déviation :

L'urbanisation s'est développée et se développera encore rive gauche de l'Ubaye (voir notamment les OAP du Plan et de la Gravette) : les flux de circulation croisant la voie sur berge, notamment piétons et cyclistes sont donc amenés à s'intensifier, ce qui pose des problèmes de fluidité et de sécurité

La largeur limitée de la voie sur berge n'en fait en aucun cas une route adaptée au trafic international et les camions ont bien du mal à se croiser

La voie sur berge coupe la ville en deux et ne permet pas d'intégrer l'Ubaye à la ville alors que cette rivière devrait être mise en valeur et constituer un point d'intérêt fort du centre de Barcelonnette

Cette voie passe à proximité des écoles, des tennis, de la salle omnisports et de nombreuses habitations : elle est dangereuse

Le département après une Etude sur les différentes options pour la création d'une déviation a demandé et obtenu en 1992, l'inscription au POS d'un emplacement réservé pour préserver la possibilité de réaliser un jour une VRAIE déviation

Or le projet de PLU ne reprend pas cet emplacement réservé !
Nous en sommes forts étonnés car il nous paraît inconcevable de ne pas garder cette possibilité, même si le projet n'est pas réalisé dans un avenir proche

Il nous paraît donc indispensable de conserver cet emplacement réservé conformément à ce que souhaite le département

Pour conclure, voici la reproduction d'un extrait du rapport diagnostic de l'AVAP :
« la réappropriation des berges de l'Ubaye constitue un enjeu important tant la rivière se caractérise par une relative invisibilité dans sa traversée de Barcelonnette »

2- CIRCULATION PIETONS ET VELOS

Si dans les déclarations d'intention il est fait mention de la volonté de faciliter la circulation douce, les propositions concrètes ne ressortent pas de l'examen des divers plans et notamment des OAP : il faudrait, selon nous, que le développement des voies piétonnes, cyclables et autres moyens de déplacement soit une véritable obsession, quitte à supprimer quelques parkings le long des rues

Il serait souhaitable d'essayer de déplacer une partie du stationnement des voitures de l'hyper centre et mettre en place si besoin des navettes électriques et favoriser réellement des déplacements doux : pour cela le PLU doit prévoir les emplacements de ces parkings et les voies de jonction avec l'hyper centre

Ces parkings pourraient par exemple être situés dans le périmètre de l'OAP1 (celui prévu paraît bien limité) et de l'OAP3 (grand terrain situé rive gauche, très proche de l'hyper centre)

3- EMBLACEMENT RESERVE

L'emplacement réservé n° 2 pour la création d'un parking nous paraît totalement inadapté et inutile : cet espace constitue le jardin d'une grande maison qui a pour vocation un habitat de centre-ville et ce jardin apporte une valorisation de cet habitat si important pour la ville.

Un parking dénaturerait ce quartier : il nous semble que l'aspect « nature » du centre doit être préservé : il faut privilégier la verdure dans le centre-ville pour le garder attractif plutôt que de vouloir gagner quelques places de parking.

4- OAP du PEYRA

Cette OAP autorise des constructions le long de l'allée des dames et notamment devant les villas mexicaines

Même s'il est prévu de laisser « un cône de vue » sur les villas, cette possibilité de constructions porte gravement préjudice à ce patrimoine devenu l'identité de Barcelonnette

Les villas mexicaines constituent l'originalité de notre ville et un de ses attraits touristiques conforté par les fêtes mexicaines et depuis peu par la fête des morts qui rencontrent un réel succès

Même si les terrains de ces villas sont parfois importants, on ne peut les considérer comme des « dents creuses » : c'est l'ensemble villa plus terrain qui constitue le caractère remarquable et qui doit être préservé

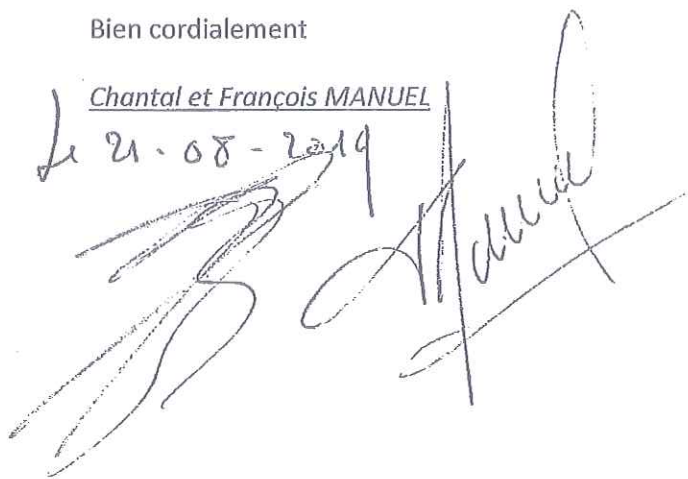
Les touristes ne viennent pas à Barcelonnette pour voir des constructions neuves mais pour apprécier cette belle architecture et ces magnifiques terrains qui font de Barcelonnette une ville de culture mais aussi de nature : préservons notre patrimoine

Nous vous remercions Monsieur le commissaire enquêteur de bien vouloir tenir compte de nos observations dans votre rapport et pour l'attention que vous nous avez accordée.

Bien cordialement

Chantal et François MANUEL

Le 21.08.2019

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more fluid and cursive, while the one on the right is more structured and includes the name 'Manuel' written vertically. Both signatures are positioned below the printed name 'Chantal et François MANUEL'.